ARCHITECTE, TECHNICIEN BUREAU D'ETUDE PAYSAGISTE H/F

Autres dénominations : Dessinateur paysagiste,Concepteur/Assistant concepteur paysagiste,Infographiste paysagiste,Architecte conseiller,Technicien Bureau Etudes

Filières liées : Paysage

Fiche métier sur AgrOrientation : https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/architecte-technicien-bureau-d-etude-paysagiste-hf

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Contrôler, vérifier, mesurer | Créer, innover, concevoir | Diriger, décider, encadrer, manager | Parcs et jardins, espaces verts

Missions :
L'architecte/technicien paysagiste intervient dans la conception des projets d'aménagement paysager.

Activités :
En collaboration avec le responsable du bureau ou de l'entreprise, l'architecte paysagiste est appelé à conduire des projets d'aménagement paysager, de l'esquisse jusqu'au suivi de chantier :

- il réalise l'analyse paysagère des sites(le diagnostic),
- il dégage les possibilités techniques les plus adaptées,
- il exécute le métrage, les esquisses et les plans d'aménagements, les croquis en perspective, les coupes, la coloration des documents (dossiers, panneaux de présentation), la maquette,
- il réalise l'estimation budgétaire, le devis,
- il assure la direction générale de l'exécution des travaux : gestion prévisionnelle et organisation des chantiers,
- il surveille le bon déroulement des travaux.

Sa tâche dépasse la conception paysagère traditionnelle car il prend en prend en compte dans sa réalisation, aussi bien les paramètres géomorphologiques que les aspects culturels et sociaux, en y associant les contraintes d'urbanisme.

Il assure le montage de dossiers très variés : espaces publics, études paysagères, études d'impact.

Il peut avoir un rôle de conseil et être, par exemple, sollicité par les organisations professionnelles agricoles pour répondre aux besoins des agriculteurs en matière d'intégration paysagère.
Il devra alors :

- assurer le conseil aux agriculteurs cherchant à améliorer l'intégration paysagère des sièges d'exploitation,
- réaliser des diagnostics d'intégration paysagère,
- réaliser, auprès d'une équipe technique, des études préalables individuelles (par exemple pour la plantation de haies).

L'architecte peut également encadrer une équipe de techniciens paysagistes.

Conditions d'exercice

Aménageur d'espaces, l'architecte/technicien paysagiste est amené à travailler principalement en entreprise paysagère ou en bureau d'études et à toutes les échelles depuis le jardin privé, la place de bourg, ou le tracé d'une autoroute ou d'un TGV.

Son activité se partage entre une activité de bureau pour la conception et le dessin, et de nombreux déplacements chez les partenaires contribuant à la réalisation des travaux, ou sur les chantiers en cours.

Les horaires sont variables et prennent en compte la disponibilité des partenaires et des clients.

L'activité s'exerce en collaboration avec une équipe technique polyvalente. Dans tous les cas, le rythme de travail est directement lié aux délais imposés par le client. L'emploi/métier s'exerce avec le souci constant de respecter l'environnement, en particulier en veillant à l'application de la législation en vigueur.

Compétences et qualités

L'architecte-technicien paysagiste sait transposer en dessin les besoins qu'un client a exprimé en langage courant.

L'architecte/technicien paysagiste innove constamment. Il doit faire preuve de créativité et avoir un sens artistique développé. Il a une forte aptitude au dessin graphique (perspectives...) et sait appréhender les formes et volumes dans l'espace. Il maîtrise l'outil informatique et les logiciels spécifiques (AUTOCAD ou PHOTOSHOP par exemple). Il concilie contrainte technique, souci esthétique et originalité.

Il a une bonne connaissance des techniques paysagères et des végétaux. Il peut être spécialisé, par exemple dans les végétaux méditerranéens ou dans une technique d'arrosage particulière.
Il est organisé, réactif et rapide. Il dispose d'un bon rédactionnel comme d'un bon relationnel pour établir et entretenir des relations avec les divers interlocuteurs et transmettre ses directives.
Il a le souci constant de faire évoluer ses connaissances et de s'adapter aux nouveaux outils du secteur (logiciels, nouvelles techniques d'aménagement, etc.).

Perspectives d'évolutions

Avec des notions de gestion et de management, l'architecte paysagiste peut évoluer vers le poste de directeur de services paysagers ou de bureau d'études. Il peut aussi travailler en libéral.

En savoir plus

Réalisation : APECITA

Fiche présentée par apecita l'emploi agri,agro & environnement

---

Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrorientation.com